

Avis voté en plénière du 13 juin 2018

Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance

Déclaration du groupe des Professions libérales

Qu'ils soient jeunes mineurs relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (l'ASE), ou jeunes majeurs sortant de ce dispositif, leurs difficultés sont multiples (au moins 17% d'entre eux présenteraient un handicap physique ou mental) et surtout très préoccupantes.

Malheureusement ce sujet est peu présent dans l'actualité, et encore plus rarement dans l'agenda politique. En dehors des professionnels concernés, des bénévoles remplis de bonne volonté, des spécialistes de ces sujets, ou des concernés eux-mêmes, qui s'en préoccupe vraiment ?

Le présent avis rompt le silence et prend ce sujet « à bras le corps ». Il apporte des réponses qui vont dans le bon sens qu'il est urgent de mettre en œuvre.

Parmi toutes les situations décrites, il en est une particulièrement alarmante : celle des jeunes majeurs sortants de l'ASE à la date anniversaire de leurs « 18 ans », qui soumis à une véritable injonction à l'autonomie, sont brutalement mis « à la rue ». Ceci contraste tristement avec les jeunes de leur génération dont un deux entre 18 et 29 ans vit toujours chez ses parents, en mode « Tanguy » !

L'abaissement de la majorité de 21 à 18 ans en 1974 a été, pour la plupart des jeunes, une véritable libération. Au contraire, pour les jeunes relevant de l'ASE, la date de leurs 18 ans est un couperet. Un nouvel abandon, cette fois-ci de la solidarité nationale.

Étudier, chercher un emploi, rechercher un logement, gérer des démarches administratives toujours plus complexes, ouvrir un compte bancaire.... Bref, s'insérer relève, pour eux, du parcours du combattant. Très peu le réussissent.

Il en résulte un énorme gaspillage humain et socio-économique :

- ¼ des SDF nés en France a été placé en foyer ou en famille d'accueil
- 10 ans de placement coûtent 1 million d'€ – Un jeune décrocheur coûte 230 000€ tout au long de sa vie....

Oui il est urgent de mettre en place un accompagnement du jeune majeur au cours de la transition vers l'autonomie.

Pour cela, notre préférence va vers le scénario de création d'un droit spécifique pour les jeunes majeurs, en assurant une prise en charge jusqu'à la fin des études ou le 1er CDD de plus de 6 mois,

plutôt que l'évolution du droit commun pour tous les jeunes de 18 ans, sans distinction, par un accompagnement et une garantie de ressources. Il y a lieu de hiérarchiser les priorités pour mieux aider.

Pour le groupe des PL, l'insertion professionnelle doit également être au centre de la protection de l'enfance. Soulignons l'importance de l'alternance qui, loin d'être une « voie de garage », est une filière d'excellence.

Les PL, cela ne se sait pas assez, signent tous les ans quelques 7000 contrats de professionnalisation et 5000 contrats d'apprentissage.

Parce que l'accompagnement des jeunes majeurs sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance est une urgence et que l'accès à la majorité ne doit pas être un couperet pour ces jeunes, le groupe des professions libérales a voté l'avis.